



9.22

CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 27 octobre 2015

Présidence : Olivier MARTIN

Ordre du jour

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 15 septembre 2015
3. Communications du Président
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis No 175/2015 concernant une demande de crédit extrabudgétaire en vue de l'achat d'une fraise à neige pour le Service de voirie
6. Préavis No 176/2015 concernant une demande de crédits complémentaires au budget 2015
7. Préavis No 177/2015 relatif à l'Arrêté d'imposition pour l'année 2016
8. Nomination d'un(e) suppléant(e) à la commission de gestion
9. Propositions individuelles et divers

* * * * *

Le Président ouvre la séance à 20h00 en souhaitant la bienvenue aux Conseillères et Conseillers, à la Municipalité et sa Secrétaire. Il salue particulièrement un large public puisque la classe 11VP1 de Mme Virginie Dorthe de l'établissement scolaire de Cugy et environs assiste à notre séance. Il appelle deux déléguées qui présentent leur projet de participer à « Schulen nach Bern ». Afin de mieux comprendre la vie politique, ils ont assisté à une séance du Grand Conseil à Lausanne, ce soir ils sont à Froideville. Du 2 au 6 novembre, ils partageront avec cinq autres classes (romandes et suisses allémaniques) un jeu de simulation qui se déroulera à Berne.

1. Appel

Présents : 42

Excusés : 9

Absents : 2

2. Procès-verbal de la séance du 15 septembre 2015

Le Procès-verbal de la séance du 15 septembre 2015, approuvé par le bureau le 23 septembre, ne donne lieu à aucune remarque.

3. Communications du Président

Lesdites communications sont lues par le Président et transcrites intégralement ci-après :

Mesdames, Messieurs,

Suite à la séance du 15 septembre 2015, le bureau s'est réuni le 23 pour approuver le Procès-verbal et préparer l'échéance des élections fédérales.

Le 7 octobre, une séance spéciale a réuni votre serviteur et les personnes engagées au front pour le dépouillement du 18 octobre soit : Notre secrétaire Antoinette Mathey + Madame Mireille Tacconi responsables du Conseil national, Madame Sylvie Schwab pour le Conseil des Etats et notre Vice-président Marc-Henri Schwab pour la logistique.

Puis, après quelques ajustements avec les services de l'Etat la dernière semaine et quelques échanges de mail, le bureau du Conseil communal se retrouve samedi 17 octobre au matin pour les derniers préparatifs et enfin le lendemain dès « potron-minet » pour qu'à 8h.00 dimanche matin une équipe de 19 personnes puisse attaquer le dépouillement simultané du Conseil national et du Conseil des Etats.

Les 7 ordinateurs sont prêts à l'heure dite mais le site votelec n'ouvre qu'à 8h.45, $\frac{3}{4}$ d'heure plus tard que celle annoncée.

A 13h.15, le statut de Froideville est « verrouillé » et nous nous annonçons à la Préfecture. Nous sommes la 10^{ème} commune du district à avoir terminé. 250 enveloppes de vote nous sont parvenues dès vendredi midi dont une septantaine dimanche matin.

Au total 754 soit le 50,3% du corps électoral de Froideville.
Pour le canton de Vaud : la participation était de 42,9%.

Les résultats :

Pour le Conseil des Etats : taux de participation : 48,63%

Ont obtenu le plus de voix à Froideville :

1. Géraldine Savary	242
2. Olivier Français	237
3. Luc Recordon	228
4. Michael Buffat	208

Pour le Conseil national : taux de participation : 49,70%

Bulletins valables :	724	
Bulletins non modifiés :	299	soit le 41,3%
Bulletins modifiés manuscrits avec dénomination de parti	266	soit le 36,7%
Bulletins modifiés manuscrits sans dénomination de parti	159	soit le 22 %

Le No 14.10 Jean-François Thuillard obtient 34'052 suffrages dont 450 à Froideville. Il se trouve à la 8^{ème} place de la liste UDC du canton de Vaud. Félicitations à M. Jean-François Thuillard le candidat local. Il est le 3^{ème} des viennent ensuite.

Encore tous mes remerciements aux responsables et aux scrutateurs du jour pour leur excellent travail effectué ce dimanche 18 octobre.

J'avais promis des remerciements à la société de jeunesse lors de notre dernière assemblée suite à l'intervention d'un conseiller. Je les ai faits le vendredi 16 octobre. Comme il n'y avait pas trop de conseillers communaux présents, je me permets de vous les relire ce soir :

« Bonsoir à toutes, bonsoir à tous,
Voici donc un des derniers actes du Giron du Centre 2015. Votre présence est la marque de votre implication pour la mise sur pied et la réalisation de cette fête sous l'égide des Jeunesses Campagnardes vaudoises.

Merci à la jeunesse de nous avoir invités à partager cette soirée et ce souper de remerciements.

Au nom de tous les intervenants et participants, il m'appartient de féliciter et remercier chaleureusement la société de jeunesse et son comité d'organisation.

Les échos entendus aux 4 coins du canton nous prouvent la réussite de cette manifestation, de ce rendez-vous annuel du Giron du Centre de la « Fédé ».

Une année intense de préparatifs pour imaginer et construire cette place de fête « Microcosmos » et la remise rapide à l'agriculture.

Tout ça pour 5 jours...et 5 nuits amicales, sportives et festives.

Mais que de beaux et bons souvenirs partagés pour cette foule multigénérationnelle !

Merci à tous...jeunes et...moins jeunes, habitants du village...ou d'ailleurs, amis, bénévoles d'un jour ou d'une nuit qui avez, plus de 100 heures durant, répondu présents pour que ce rassemblement tourne à plein rendement pour notre enchantement.

Ce rendez-vous restera une étape historique de la vie de notre village.

Cette aventure était aussi une école de vie.

En vous investissant sans compter, vous avez non seulement mis votre savoir à contribution mais aussi acquis d'autres compétences qui vous seront certainement utiles pour l'avenir.

J'émet le vœu que vous en fassiez aussi profiter votre commune, ses nombreuses sociétés et groupements, en activité ou à créer, et que vous en étofferez leurs rangs.

Par vos futures activités, vous aurez à cœur de faire perdurer une qualité de vie associative riche et variée pour tous les « Cacatchoux ».

Ce sera aussi une façon de pérenniser l'esprit du Giron 2015.

Ah !... Encore un dernier conseil : n'attendez pas 40 ans pour organiser le suivant !...

Merci à cette jeunesse, à tous ses supporters d'aujourd'hui...et de demain.
Merci pour l'invitation de ce soir !

Que vive la « Fédé » !
Que vive Froideville !

Bonne soirée à chacune et à chacun »

J'ai une remarque à l'intention de la commission des finances : vous n'étiez pas très nombreux pour délibérer à la séance du 19 octobre. M.J.-J. Streit ne doit pas seulement assister à la séance, il doit y participer pleinement en tant que membre et doit signer les rapports pour qu'ils soient valables, art. 48 de notre règlement : il faut la majorité de la commission, dans ce cas, « au minimum 3 signatures », les rapports sont à compléter !

J'interviendrai encore, peut-être, pour une remarque en fin du point 6 de l'ordre du jour.

Je termine par le calendrier :

Sur demande de la Municipalité du 22 octobre, le bureau nommera prochainement une commission pour étudier la construction d'un nouveau centre sportif en Pré Camuz. Avis aux Conseillères et Conseillers intéressés.

Je vous signale la fête du village ce dimanche 1^{er} novembre avec à 9h.30 un service œcuménique et dès 10h.30 un brunch.

Notre sortie au Château de Chillon vendredi 6 novembre pour le Ressay d'automne de la Confrérie du Guillon. Départ du car devant la laiterie, à proximité du parking du Bas de la fin à 15h.50.

Le 2^{ème} tour pour l'élection du Conseil des Etats est fixé au 8 novembre.

Le loto du foot est fixé le samedi 14 novembre.

Un concert d'orgues et carillon avec la participation du chœur mixte de Froideville est prévu le 15 novembre à 16h.00 au Centre œcuménique : entrée libre mais collecte pour des projets humanitaires.

Jeudi 3 décembre, une assemblée préparatoire est prévue pour les élections communales. Vous trouverez des détails dans le prochain Froideville Infos.

Enfin, notre dernière séance de l'année le 8 décembre et prévoyez déjà la convocation à 19 heures pour finir agréablement la soirée.

J'en ai terminé ici avec les communications que je désirais partager avec vous. Suscitent-elles des remarques, des questions ?

Pour les élèves de la 11 VP1, malgré que vous soyez dans le public qui ne peut pas intervenir dans une séance du Conseil communal, exceptionnellement ce soir, dans un but pédagogique, nous répondrons brièvement à vos questions, dans la mesure du possible, ou nous déciderons d'une rencontre future.

4. Communications de la Municipalité

Les communications de la Municipalité, lues par M. Michel Pittet, Syndic, sont annexées au présent procès-verbal. Elles ne suscitent pas de remarque de la part de l'assemblée.

5. Préavis No 175/2015 concernant une demande de crédit extrabudgétaire en vue de l'achat d'une fraise à neige pour le Service de voirie

Par la voix de **M. D. Jaccoud**, la commission ad hoc fait part de son rapport qui se résume ainsi : ladite commission, s'étant imprégnée de la nécessité de changer la fraise à neige actuelle, recommande à l'assemblée d'approuver le préavis tel que présenté.

M. P. Lehmann donne lecture du rapport de la commission des finances qui est ainsi résumé : elle estime que l'ancienne fraise à neige est largement amortie et constate que les liquidités de la commune permettront de financer l'achat d'une nouvelle sans recourir à un emprunt bancaire. Tenant compte de la nécessité de fournir un déblaiement de la neige sans faille, ladite commission propose d'approuver le préavis tel que présenté.

M. A. Blaser : demande qui va reprendre l'ancienne fraise à neige.

M. P. Lancoud renseigne : elle est actuellement au dépôt de la voirie et en état de marche. En cas de panne, elle ne sera plus réparable et il n'y aura plus de reprise possible.

Il n'y a pas d'autre intervention, la discussion est close. **Le Président** propose le vote.

Le bulletin secret n'est pas demandé. C'est à main levée et à l'unanimité que le préavis No 175/2015 est accepté, sans avis contraire et sans abstention.

Ainsi le Conseil communal de Froideville décide :

1. d'accorder un crédit extrabudgétaire de fr. 13'000,- pour l'achat d'une fraise à neige,
2. d'autoriser la Municipalité à emprunter, si nécessaire, tout ou partie du montant sollicité sous point 1, cela auprès de l'établissement de son choix et aux meilleures conditions du moment,
3. d'amortir cette machine sur une période de 5 ans.

6. Préavis 176/2015 concernant une demande de crédits complémentaires au budget 2015

M. P. Lehmann donne lecture du rapport de la commission des finances qui est ainsi résumé : prenant acte de la modeste augmentation des coûts sur un budget 2015 de fr. 10'000'000,- (0,38%), ladite commission propose à l'assemblée d'approuver le préavis tel que présenté.

Le Président propose à la consultation le préavis 176/2015 en le parcourant page par page et attend les réactions :

M. Y. Nicolet, p. 2 « Sports » ne comprend pas que le crédit d'étude de fr. 30'000,- pour les installations de Pré Camuz figure sur ce préavis alors qu'il a été accepté lors du dernier conseil par le préavis No 173/2015.

M. R. Gerber répond que ce montant ne figurait pas au budget 2015 d'où la nécessité de le faire figurer au budget complémentaire.

M. J.-M. Porchet, p. 3 « Service financier » demande des précisions quant aux comptes Fonds de péréquation.

M. R. Gerber explique : Compte 220.352.21 Fonds de péréquation, année précédente (alimentation) nous n'avons pas assez versé (fr. 235'300,-) pour l'an 2014. Compte 220.452.12 Fonds de péréquation, année précédente (retour) nous n'avons pas assez reçu (fr. 332'900,-) pour 2014. Compléments par rapport aux comptes 2014.

M. A. Blaser, p. 3 « forêts » ne comprend pas pourquoi il faut un permis de construire pour planter des arbres.

M. J.-F. Thuillard renseigne : pour reboiser le site de Moille-Lombard suite à la fermeture de la décharge, il faut y amener 500 m³ de terre d'où mise à l'enquête avec demande au Canton. De plus, ce site à vocation naturelle est surveillé par un service spécialisé et tout ceci entraîne un coût.

Le Président met en discussion le tableau récapitulatif lié au préavis. Puis il ouvre une discussion générale. La parole n'est plus demandée.

Toutefois, il soumet un petit souci qui lui est apparu à la demande de fr. 15'000,- supplémentaires pour la Municipalité au budget 2015 – Travaux spéciaux (honoraires).

Pour la législature, en 2011 - 2016, le préavis No 103/2010 du 27 août 2010 fixe le traitement de la Municipalité. Il prévoit un fixe annuel pour le Syndic (fr. 15'000,-) et par Municipal (8'200,-). Une somme globale de fr. 50'000,- par an est à partager selon vacations pour les travaux spéciaux. Dès 2012 la Municipalité a demandé et reçu plus d'argent (fr. 72'000,-) et le préavis y relatif n'a jamais été modifié. Le Président ne peut plus admettre cette façon de procéder. Il est conscient de tout le travail effectué par la Municipalité et ne le remet pas en question. Il demande qu'un nouveau préavis soit élaboré avant la fin de la législature fixant le mode de rétribution de notre exécutif.

Il relève une remarque faite au COPIL lors de la critique du projet de fusion de communes par les 4 municipaux le 3 mars 2015 : « ...en outre ce n'est certainement pas l'apport financier que représente une telle fonction qui nous motive mais l'intérêt de nous investir pour le bien de notre commune. »

Le Président ouvre une discussion concernant le défraiement de la Municipalité.

M. M. Pittet informe qu'un nouveau préavis concernant les rétributions de la Municipalité et les jetons de présence du Conseil communal et des commissions est prévu avant la fin de la législature en juin 2016. Il tente ensuite de justifier la raison de l'augmentation du coût de la Municipalité par l'entrée en fonction d'un nouveau municipal qui a passé beaucoup de temps pour prendre connaissance des dossiers qu'il devait gérer, entre autre la mise en place du nouveau règlement d'épuration des eaux. Les 4 autres municipaux n'ont pas eu d'augmentation d'heures pour effectuer leurs travaux.

Le Président ne conteste pas la somme demandée mais la façon de procéder : Nous sommes dans la 9^{ème} législature où un forfait a été fixé. Il déplore que ni les commissions de gestion et des finances ni aucun membre du Conseil ne soient intervenus plus tôt et que cette anomalie lui ait également échappé.

M. M. Pittet précise que tous les frais versés à la Municipalité faisaient partie de budgets qui ont été clairement acceptés par l'ensemble du Conseil. Il a souvenir que le problème a été délibéré au Conseil de passer du montant global à fr. 35,-/heure. Il va effectuer des recherches et propose d'en reparler à la prochaine séance.

M. D. Glur pense qu'il est urgent de repenser le système de rémunération de notre exécutif afin de valoriser le travail de la Municipalité en clarifiant la situation et évitant des demandes régulières d'enveloppe supplémentaire.

M. M. Pittet peut déjà annoncer qu'au budget 2016, à part le fixe prévu en 2011, un montant de fr. 80'000,- figure au compte 102.300.2 travaux spéciaux de la Municipalité. Il propose de réfléchir à la procédure à envisager pour la nouvelle législature et d'en reparler au mois de décembre prochain.

M. A. Bouhedja se souvient que ce souci de rétribution de la Municipalité pour les travaux spéciaux avait déjà été abordé lors d'un précédent Conseil et propose que chacun se renseigne sur les bases légales et sur ce qui doit être fait afin de pouvoir en discuter valablement.

M. Ph. Heller se souvient que les remarques de la commission de gestion lors de la mise en route du nouveau règlement sur les eaux n'avaient pas été prise en compte, ce qui a généré un travail jugé inutile. Il propose de voter ce préavis en supprimant le premier point.

Le Président présente cette façon de procéder à la votation. Le bulletin secret n'est pas demandé. C'est à main levée que l'assemblée accepte de tenir compte du préavis sans le 1^{er} point de la Municipalité. Il y a 3 avis contraires et 6 abstentions.

Le Président soumet à la votation le reste du préavis No 176/2015. Le bulletin secret n'est pas souhaité. A main levée, le préavis est accepté à l'unanimité. Il n'y a pas d'avis contraire et pas d'abstention.

Ainsi, le Conseil communal de Froideville décide :

- d'adopter le budget complémentaire pour l'année 2015 mise à part la rubrique No 102.300.2 de fr. 15'000,- qui sera traitée ultérieurement.

7. Préavis No 177/2015 relatif à l'Arrêté d'imposition pour l'année 2016

M. P. Lehmann donne lecture du rapport de la commission des finances dont voici le résumé : après avoir pris connaissance de la prévision des recettes fiscales et appréhendé le budget 2016 en cours de préparation qui est équilibré, ladite commission des finances prend acte que la Municipalité maintient le taux d'imposition à 76%. Elle propose en conclusion à l'assemblée d'approuver le préavis tel que présenté.

Le Président ouvre une discussion concernant le préavis. La parole n'est pas demandée. Puis l'arrêté d'imposition est proposé page par page.

M. L. Gattlen déplore de ne pouvoir disposer du budget pour discuter du taux d'imposition.

M. M. Pittet explique que le taux d'imposition doit être déclaré au canton jusqu'à la fin du mois d'octobre. Or, il est impossible pour une commune d'établir un budget précis à mi-septembre. Le règlement du Conseil communal donne notamment l'échéance au 15 novembre pour présenter le budget à la commission des finances.

M. Ph. Heller demande à la commission de gestion de trouver une solution pour que le Conseil communal qui assume la responsabilité de la décision du taux d'imposition ait en main les bonnes informations pour pouvoir décider en tout état de cause.

M. V. Martin ne comprend pas ce qui empêche que le budget nous soit présenté avant. Il prend pour exemple la commune vaudoise pour laquelle il travaille, où le budget est bouclé depuis 3 semaines et la commission des finances a en main le budget 2016 approuvé par la Municipalité au moment de la fixation du taux d'imposition. Selon lui, c'est juste une question d'organisation, un effort pourrait être fait dans ce sens-là.

M. M. Pittet rétorque que des Municipalités ont plus de compétences pour avoir des dépassements où il est plus facile d'établir un budget avec une marge de fr. 30'000,- par rapport au fr. 5'000,- dont notre Municipalité dispose. Plus les budgets sont établis tard dans l'année, plus ils sont précis. Il souhaite beaucoup de succès et de courage à la commission de gestion qui va s'en prendre aux services de l'Etat afin de résoudre le problème de délais. Quant au point d'impôt à voter, il rappelle qu'un point d'impôt représente fr. 65'000,-. Or, la commission des finances relève dans son rapport que la commune va présenter un budget équilibré.

M. A. Waelti rappelle que la commission de gestion avait souhaité l'an passé que le budget soit présenté avec le taux d'imposition.

M. R. Gerber déclare que certains chiffres du canton sont importants pour la précision du budget (facture sociale, réforme policière, etc).

M. M. Pittet ajoute que les associations comme l'AET, les pompiers, n'ont pas encore approuvé de budget 2016 et il est difficile de tenir compte de chiffres non communiqués. La prévision de la facture sociale du canton 2016 est parvenue la semaine passée. Un budget établi au mois d'août pour le mois de septembre est de la haute fantaisie.

M. Ph. Weibel rappelle que la commission des finances a été informée des résultats de l'audit financier qui avait été demandé par la Municipalité. L'audit recommande de maintenir 76 % afin de pouvoir garantir les investissements nécessaires pour la commune et ceci à l'horizon de 2018. Au nom de la commission des finances, il cautionne le maintien du taux d'imposition.

Le Président ouvre une discussion générale sur ce point 7 de l'ordre du jour. La parole n'est pas demandée. Le débat est clos. La votation est proposée. Le bulletin secret n'est pas souhaité. C'est à main levée que l'Arrêté d'imposition est accepté. Il y a 2 avis contraires et 9 abstentions.

Ainsi, le Conseil communal de Froideville décide

- de fixer le taux d'imposition à **76%** du taux cantonal de base pour l'année 2016.

8. Nomination d'un(e) suppléant(e) à la commission de gestion

Le Président attend des propositions. Il n'y a pas de candidature.

M. A. Waelti, président de la commission de gestion, propose de ne pas désigner un deuxième suppléant vu que nous sommes en fin de législature.

Cette proposition est acceptée par l'assemblée.

9. Propositions individuelles et divers

M. D. Freymond a une question relative au préavis No 172/2015 qui prévoit entre autres la pose d'un lift à la grande salle. Il craint que sa situation prévue n'en permette pas l'accès avec une chaise roulante.

M. M. Girod remercie et donne l'information que le lift arrivera la première quinzaine de novembre. Il précise que ledit lift est prévu à hauteur de la première marche de l'escalier et que la distance entre la plate-forme et la porte sera suffisante. Les intervenants ont l'habitude de ce genre d'installation et lui ont garanti que la porte ne posait pas de problème.

M. A. Blaser, se référant aux lignes directrices que Mme De Quatropa présenté en début octobre concernant le redimensionnement des zones à bâtir, pose trois questions :

1. quelle est la surface que la commune doit dézoner ?
2. à quelle date le dernier plan général d'affectation est-il validé ?
3. quels seront les coûts ?

M. M. Pittet explique que plusieurs échanges de correspondance sont intervenus avec le service de l'Etat à ce sujet et qu'il vient de demander un entretien personnel avec Mme De Quattro afin de négocier les situations en ce qui concerne le développement de notre commune. En ce qui concerne le coût, il situe les frais inhérents à un plan d'affectation entre fr. 150'000,- et 200'000,- et déclare qu'une aide financière est possible, il suffit de la demander. Il précise encore que notre plan d'affectation signé par le Canton en 2010 est actuellement en contradiction avec le règlement cantonal. On se bat !

M. J.-F. Thuillard apporte un complément d'information : Le Grand Conseil a voté dernièrement une enveloppe financière de fr. 5'000'000,- pour aider les communes qui doivent passer par le dézoning et la création d'un nouveau plan de zones à raison de 50% maximum du coût effectif que cette adaptation leur occasionnera. Cette aide cantonale sera à répartir entre le 70% des communes qui doivent dézoner.

Mme C. Gribi est reconnaissante de la très belle place de jeux pour les enfants dans le nouveau quartier du Closel et signale qu'il y manque une poubelle.

Le Président relève que ce problème a déjà été signalé. Ce n'est pas du ressort de la commune puisque cette place de jeux, bien qu'elle soit publique, est située sur un domaine privé.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** lève la séance à 21h.20 en remerciant le public d'être resté attentif. Il espère que les élèves auront retenu quelque chose de cette soirée. Il leur souhaite un bon retour à domicile et une bonne semaine à Berne.

CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

Le Président

La Secrétaire

Olivier Martin

Antoinette Mathey




Annexes mentionnées

Procès-verbal approuvé par le Bureau le 8 novembre 2015